PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue à la salle communautaire du 20, rue Principale le 6 octobre 2026.

Sont présents(es) :
Siège #1 - Monsieur Gilles Ouellet
Siège #2 - Madame Claudine Lévesque
Siège #3 - Madame Stéphanie Bard
Siège #4 - Monsieur Marc-André Lavoie
Siège #5 - Madame Laura Lévesque
Siège #6 - Madame Catherine Michaud

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles DesRosiers. Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19:30

1149-10-26 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Claudine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point "Autres sujets" demeurant ouvert.

ADOPTÉ

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - LÉGISLATION

- **3.1** - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026
- **3.2** - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 62-26 concernant les systèmes d'alarme
- **3.3** - Désignation des employés municipaux à titre de contrôleurs animaliers - Règlement no 04-19
- **3.4** - Autoriser les représentants de la Municipalité pour la signature du contrat notarié établissant la servitude de puisage d'eau du lot 5 546 646

4 - **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**

- **4.1** - Approbation des comptes à payer du mois septembre 2026
- **4.2** - Démission de l'agente de bureau - Madame Patricia Lévesque
- **4.3** - Embauche de madame Karine St-Germain - Agente de bureau
- **4.4** - Autorisation de paiement à Bruser
- **4.5** - Demande de marge de crédit - Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière
- **4.6** - Demande de prêt temporaire - Projet d'investissement - Règlement d'emprunt no 48-26

4.7 - Autoriser les demandes de dons

4.8 - Renouvellements d'adhésion

4.9 - Autorisation de représentation pour le Concert Hommage aux familles de la Fondation André-Côté

4.10 - Demande de contribution financière - Comité des loisirs

5 - **BÂTIMENTS ET PARCS MUNICIPAUX**

5.1 - Renouvellement du bail - Garderie

6 - HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 - Adoption du budget pour l'année 2027 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska

7 - **AUTRES SUJETS**

7.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers

8 - CORRESPONDANCE

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - LÉGISLATION

1150-10-26 **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2026 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026 soit adopté, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

3.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 62-26 concernant les systèmes d'alarme

Un avis de motion est donné par Laura Lévesque à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement numéro 62-26 concernant les systèmes d'alarme.

Dépôt et présentation du projet de règlement par Nancy Lizotte, greffière-trésorière.

Le projet de règlement est déposé dans le conseil sans papier dans les délais prévus par la loi. Les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Il est joint en annexe à l'avis de motion comme s'il avait été reproduit en totalité.

Une copie du projet de règlement no 62-26 est également disponible sur le site internet de la municipalité.

1151-10-26 **3.3 - Désignation des employés municipaux à titre de contrôleurs animaliers – Application du règlement no 04-19**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit assurer l'application de la réglementation concernant les chiens sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le Règlement no 04-19 concerne l'encadrement applicable aux chiens sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner les personnes autorisées à agir à titre de contrôleurs animaliers pour l'application dudit règlement;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les employés des travaux publics de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant soient désignés à titre de contrôleurs animaliers aux fins de l'application du Règlement no 04-19 sur le territoire de la Municipalité;

QUE les employés des travaux publics ainsi désignés soient autorisés à exercer les fonctions et les pouvoirs dévolus aux contrôleurs animaliers conformément au Règlement no 04-19, dans les limites prévues par les lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉ

1152-10-26

3.4 - Autoriser les représentants de la Municipalité pour la signature du contrat notarié établissant la servitude de puisage d'eau du lot 5 546 646

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil municipal no 1051-04-26 a octroyé un contrat afin de créer une servitude de puisage d'eau;

CONSIDÉRANT qu'une description technique a été réalisée par monsieur Guy Marion, arpenteur-géomètre chez Arpentage Côte-du-Sud, le 17 juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'une servitude de puisage d'eau doit être établie sur le lot 5 546 646 au bénéfice du propriétaire du lot 5 526 649;

CONSIDÉRANT que le mandat pour l'acte notarié a été confié à maître Claude Gagnon de la firme Mallette;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les signataires de l'acte notarié pour la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;

IL EST PROPOSÉ par Claudine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise monsieur Gilles DesRosiers, maire, et Nancy Lizotte, directrice générale, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant l'acte notarié établissant la servitude de puisage d'eau sur le lot 5 546 646 au bénéfice du lot 5 526 649.

ADOPTÉ

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

1153-10-26

4.1 - Approbation des comptes à payer du mois septembre 2026

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois septembre, totalisant la somme de 183 442,38 $, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE le conseil autorise la trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

1154-10-26

4.2 - Démission de l'agente de bureau - Madame Patricia Lévesque

CONSIDÉRANT que madame Patricia Lévesque, agente de bureau à la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, a remis sa lettre de démission le 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que madame Lévesque a donné à la Municipalité un préavis de deux semaines;

CONSIDÉRANT que sa dernière journée de travail est fixée au 26 septembre 2026;

IL EST PROPOSÉ par Claudine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil prenne acte que la lettre de démission a été remise le 14 septembre 2026 et que la dernière journée de travail de madame Lévesque est le 26 septembre 2026;

QUE le conseil remercie madame Lévesque pour les services rendus à la Municipalité et lui souhaite du succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉ

1155-10-26

4.3 - Embauche de madame Karine St-Germain - Agente de bureau

CONSIDÉRANT le départ de madame Patricia Lévesque à titre d'agente de bureau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit pourvoir le poste d'agente de bureau;

CONSIDÉRANT les recommandations positives à l'égard de la candidature de madame Karine St-Germain;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil procède à l'embauche de madame Karine St-Germain au poste d'agente de bureau de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, et ce, à compter du 28 septembre 2026;

QUE madame St-Germain soit soumise à une probation de six mois;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer son contrat de travail.

ADOPTÉ

1156-10-26

4.4 - Autorisation de paiement à Bruser

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit réaliser les démarches requises relativement à son attestation ministérielle d'assainissement;

CONSIDÉRANT que la firme de génie-conseil Bruser a fourni des services professionnels à la Municipalité dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT que les factures relatives au contrat no 690452 de la firme de génie-conseil Bruser, totalisant 5 500 $ avant taxes, demeurent à acquitter;

CONSIDÉRANT que le paiement de ces factures est nécessaire afin de permettre la poursuite des démarches liées à l'obtention de l'attestation ministérielle d'assainissement;

IL EST PROPOSÉ par Laura Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Bruser des factures relatives aux services professionnels rendus dans le cadre du dossier de l'attestation ministérielle d'assainissement, pour un montant total de 5 500 $ avant taxes, soit :

- Facture no 899 : 4 400 $ avant taxes;
- Facture no 1037 : 1 100 $ avant taxes;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder au paiement et à effectuer les démarches administratives nécessaires à la poursuite de ce dossier auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

ADOPTÉ

1157-10-26

4.5 - Demande de marge de crédit - Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant souhaite se doter d'une marge de crédit permanente afin de faciliter, au besoin, la gestion de ses liquidités;

CONSIDÉRANT qu'aucuns frais annuels ni frais d'ouverture de dossier ne seront exigés pour cette marge de crédit;

CONSIDÉRANT que cette marge de crédit permettra de faciliter certaines transactions financières de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise une demande de marge de crédit d'un montant maximal de 200 000 $ auprès de la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière;

QUE monsieur Gilles DesRosiers, maire, et madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à l'établissement de cette marge de crédit.

ADOPTÉ

1158-10-26

4.6 - Demande de prêt temporaire - Projet d'investissement - Règlement d'emprunt no 48-26

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant souhaite obtenir un prêt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt no 48-26, d'un montant de 2 272 208 $, a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le prêt temporaire sera remboursé en partie à même la subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour la réfection de l'avenue de la Rivière et de l'avenue des Érables;

CONSIDÉRANT que la partie résiduelle du prêt temporaire sera financée par une taxe spéciale, conformément à l'article 5 du règlement d'emprunt no 48-26;

IL EST PROPOSÉ par Claudine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise une demande de prêt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière, pour un montant maximal de 2 272 208 $;

QUE monsieur Gilles DesRosiers, maire, et madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents afférents à la demande de prêt temporaire.

ADOPTÉ

1159-10-26

4.7 - Demandes de don

CONSIDÉRANT que les élus ont étudié les demandes de dons reçues

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil retienne la demande de don suivante :

- Centraide Bas-Saint-Laurent, pour un montant de 50 $.

ADOPTÉ

1160-10-26

4.8 - Renouvellements d'adhésion

CONSIDÉRANT que chaque année, les élus adhèrent à certains organismes locaux et régionaux;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise les renouvellements d'adhésion suivants :

- Les Ateliers Mon-Choix, au coût de 10 $;
- Centre prévention suicide du KRTB, au coût de 10 $.

ADOPTÉ

1161-10-26

4.9 - Autorisation de représentation pour le Concert Hommage aux familles de la Fondation André-Côté

CONSIDÉRANT que la 18e édition du Concert *Hommage aux familles* le 7 novembre 2026 à la cathédrale de Saint-Anne-de-la-Pocatière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tient à ce que la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant soit représentée lors de l'évènement pour l'hommage un membre de notre communauté;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise Claudine Lévesque, conseillère, à représenter la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant lors du Concert annuel *Hommage aux familles* de la Fondation André-Côté et qu'il soit accompagné de la personne de son choix, pour un coût de 40 $ par personne.

ADOPTÉ

1162-10-26

4.10 - Demande de contribution financière - Comité des loisirs

CONSIDÉRANT que le Comité de loisirs organise son évènement annuel de souper spaghetti et de soirée dansante;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite à la Municipalité par les membres du Comité pour contribuer financièrement à l'évènement;

CONSIDÉRANT que la demande est pour défrayer le coût du permis d'alcool ainsi que la publicité radio de la station CHOX-FM;

CONSIDÉRANT le retrait des conseillers Stéphanie Bard, Claudine Lévesque et Gilles DesRosiers de la table du conseil en raison de leur intérêt dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise la contribution financière de l'évènement annuel du souper spaghetti et de la soirée dansante le 14 novembre prochain, pour un montant approximatif de 300 $, taxes incluses.

ADOPTÉ

1163-10-26 **5 - BÂTIMENTS ET PARCS MUNICIPAUX**

1164-10-26 **5.1 - Renouvellement du bail - Garderie**

CONSIDÉRANT qu'un bail est actuellement en vigueur pour l'utilisation d'un local appartenant à la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant à des fins de garderie;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent reconduire ledit bail pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer le coût du loyer à 200 $ par mois pour la prochaine année;

IL EST PROPOSÉ par Catherine Michaud et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise le renouvellement du bail de la garderie pour une période d'un an, au coût de 200 $ par mois;

QUE les autres modalités et conditions prévues au bail demeurent inchangées, à moins d'une entente écrite entre les parties;

QUE monsieur Gilles DesRosiers, maire, et madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire au renouvellement du bail.

ADOPTÉ

6 - HYGIÈNE DU MILIEU

1165-10-26 **6.1 - Adoption du budget de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour l'année 2027**

CONSIDÉRANT que le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant est soumis à la compétence de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (RIGMRK);

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec (CMQ), la RIGMRK a dressé son budget pour l'exercice financier 2027 et l'a

transmis, pour adoption, à toutes les municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence, avec une estimation de leur contribution pour ledit exercice;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant ont pris connaissance dudit budget et de ladite estimation à leur satisfaction;

IL EST PROPOSÉ par Laura Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant adopte le budget 2027 de la RIGMRK, tel qu'il a été soumis, prévoyant des revenus et des dépenses équilibrés au montant de 4 705 300 $, se traduisant pour la Municipalité par une contribution financière totale de 104 257 $, répartie comme suit :

- Collecte et transport : 82 335 $;
- Écocentres : 21 637 $;
- Collecte des plastiques agricoles : 285 $;

QUE les sommes nécessaires au paiement de cette contribution soient prévues au budget 2027 de la Municipalité.

ADOPTÉ

7 - AUTRES SUJETS

7.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers

Le maire et les conseillères et conseillers présents(es) déposent le rapport de leurs activités depuis la dernière séance.

8 - CORRESPONDANCE

La correspondance reçue depuis la dernière séance a été déposée dans le conseil sans papier.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance, qui n'ont nécessité aucune prise de décision.

1166-10-26

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que toutes les sujets à l'ordre du jour ont été discutées et qu'il n'y a plus de question ;

IL EST PROPOSÉ par Claudine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la séance soit levée à 20 h 08

ADOPTÉ

Je soussigné, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Nancy Lizotte
Directrice générale et greffière-trésorière